MAIRIE
PORTES-EN-VALDAINE

Le six juillet deux mille vingt-six à 19 heures a eu lieu dans la salle du conseil municipal le conseil municipal convoqué par mail le 29 juin 2026.

Présents : Manuel ANTOINE, Thibaut BASTET, Sébastien BAUR, Florian BRACHET, Mathieu CHARRAS, Laurence DOSE, Christelle LACOUR, Olivier LAGRANGE, Rachel LAURENT, Hervé LEYDIER
Absent ayant donné pouvoir : Sylvie MARTIN a donné pouvoir à Rachel LAURENT

Votants : 11
Six personnes sont présentes dans le public.
Le quorum est atteint.
Secrétaire de la séance : Laurence DOSE
Séance ouverte à 19 h

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été envoyé à tous les élus par mail, M. le maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Il est ensuite procédé à l'examen, au débat et au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour, étant précisé que tous les attendus des délibérations ont été adressés aux élus par mail.

1 – Décision modificative 1 : virement de crédits de chapitre à chapitre (investissement)
Pour faire l'acquisition de la licence IV, il est nécessaire de procéder à un virement en diminution de l'article 2315 « installations, matériel et outillages techniques » en augmentation de l'article 2051 « concessions et droits similaires ». La commission des finances propose un virement de 13.000 €, soit 12.000 € pour l'acquisition et 1.000 € (estimation pour les émoluments du notaire et les différentes taxes).

Votants : 11 Pour : 11

2 - Mise à disposition à titre gracieux du domaine public communal aux associations subventionnées par la commune à l'occasion de l'organisation de brocantes ou vides grenier
M. le maire informe que le domaine public appartient à la commune et qu'à ce titre, l'occupation privative du domaine public est soumise au prélèvement d'une redevance. Toutefois, le conseil municipal peut décider d'accorder la gratuité aux associations loi 1901. La commission des finances propose que les associations communales subventionnées bénéficient de cette gratuité (1 brocante ou vides grenier par mois limités à 2 par an et par association) à condition que ces dernières se conforment aux obligations légales. Elles devront effectuer

une déclaration préalable de vente au déballage ainsi qu'une demande d'occupation temporaire du domaine public, tenir un registre des vendeurs côté et paraphé, souscrire une assurance responsabilité civile pour l'évènement, assurer l'organisation matérielle de la manifestation, avec la mise en place de la signalisation. Elles veilleront au respect des règles d'hygiène, de sécurité et de tranquillité publique et devront remettre les lieux propres une fois la manifestation terminée.

Votants : 11 Pour : 11

3 – Demande de subvention au Département au titre des amendes de police pour la fourniture et la pose de 3 radars pédagogiques

M. le maire expose qu'il conviendrait de déposer une demande de subvention au Département au titre des amendes de police pour la fourniture et la pose de 3 radars pédagogiques, pour sensibiliser les usagers et leur indiquer leur vitesse lors de la traversée du village. La commission voirie indique qu'elle a retenu l'offre de la Société Kélias pour un montant TTC de 8916,26 €. La commission des finances a validé ce choix. En fonction du montant accordé, la commission reviendra devant le conseil pour décider du nombre de radar à acheter et du lieu d'implantation.

Votant 11 Pour : 11

Intervention de Christelle LACOUR déléguée aux affaires scolaires et Présidente du SIVOS de la Valdaine

Le conseil d'école a eu lieu le 8 juin dernier. Les points abordés qui concernent notre commune, notre école maternelle et les locaux affectés aux scolaires sont les suivants :

Rentrée 2026-2027 - Effectifs prévisionnels pour Mme Claire LEGENDRE (enseignante) assistée de Mme Françoise REGAL (ATSEM du SIVOS) : 10 petites sections et 9 moyennes sections. (92 élèves feront leur rentrée dans le RPI, soit une augmentation de 6 élèves).

Organisation pédagogique : on reste sur le triple niveau (10 petits mais 8 inscrits, 9 moyens et 12 grandes sections). En raison de ce triple niveau, les effectifs ne doivent pas être trop élevés. La cohorte des 12 grandes sections pourrait être partagée (à définir d'ici la fin de l'année). La demande d'ATSEM formulée au conseil du 2 mars 2026 est réitérée.

Aides aux élèves : 1 notification pour 24h/s en grandes sections et 1 demande de notification 12h/s en moyennes sections.

Projets pédagogiques : fabrication d'houmous et d'un baume à bobos, visite d'une ferme à Allan (éleveur). Se pose la question de la prise en charge du transport par Montélimar Agglomération.

Classe bleue : concernant l'aisance aquatique, les enfants de Portes seront intégrés à ceux de Rochefort ce qui porte l'effectif à 27. Les parents accompagnateurs sont remerciés. 5 courts métrages sur le thème « mon jardin merveilleux » seront présentés dans le cadre du Festival.

Infirmière de PMI : les bilans des enfants de petites sections sont en cours.

Locaux scolaires (constats et besoins) : le conseil d'école remercie l'équipe municipale qui dès son élection s'est inquiétée des besoins de l'école maternelle. Des travaux ont déjà pu être réalisés. La directrice remercie vivement la mairie pour sa réactivité notamment pour l'installation de stores contre le soleil pour la cantine, le changement du prestataire de nettoyage, la mise en place de brise vue aux toilettes pour respecter l'intimité des enfants. Les travaux pour pallier les infiltrations d'eau de pluie dans l'espace bureau de la Directrice ont été réalisés. La mise à disposition de la salle des fêtes pour les activités scolaires ou les évènements de PPécole, sans contrepartie financière ni limitation de quantité, est très appréciée par tous.

Concernant le SIVOS de la Valdaine : Il appartient au SIVOS de la Valdaine, dont Mme LACOUR est présidente, de répondre à la demande récurrente d'un poste d'ATSEM supplémentaire pour les grandes sections de Rochefort. Élue depuis avril 2026, Mme LACOUR prend connaissance des dossiers. Elle s'est attachée, dans un 1er temps, à résoudre les points prioritaires (techniques, sanitaires et de sécurité). Le lave-vaisselle de notre cantine a été changé, l'achat d'armoires chauffantes et de containers de livraison ergonomiques pour les liaisons des cuisines satellites de Portes et La Touche est en cours. Une nouvelle application pour gérer le planning des parents assurant l'accompagnement dans le bus scolaire est en cours de finalisation par un parent d'élève. Dans un 2nd temps, elle va convoquer en juillet un conseil syndical et inscrire à l'ordre du jour l'ouverture d'un poste d'ATSEM à mi-temps (temps de travail annualisé) qui, s'il est validé par les élus du SIVOS, nécessitera de nombreuses démarches administratives et comptables avant d'être pourvu. Elle demande au conseil municipal de se positionner sur cette ouverture de poste, sachant qu'il aura nécessairement une incidence financière sur la participation que le SIVOS demande chaque année à la commune. Le conseil municipal donne son accord de principe. A la demande des parents élus du conseil d'école, la date de la réunion du prochain conseil syndical leur sera transmise.

Restaurant scolaire intercommunal : le prix du repas passera de 4,10 € à 4,30 € à la prochaine rentrée. Le SIVOS a validé la demande de 9000 € supplémentaires correspondant à la participation des 3 communes à hauteur de 1 €/repas.

Compte rendu des commissions

Commission voirie (Elu référent : Olivier LAGRANGE)

Les travaux de curage et de création de fossés sont terminés. Au hameau de l'Allier, le dégagement d'une buse et le creusement de fossés va faciliter l'évacuation des eaux pluviales. M. le maire contactera les propriétaires riverains de fossés pour qu'ils assurent un entretien régulier au droit de leurs parcelles. Il sera nécessaire de récréer des buttes le long de certaines parcelles pour drainer l'eau vers les fossés et éviter le ruissellement sur les chaussées. L'entretien régulier des haies et arbres au droit des voies et chemins communaux

doit obligatoirement être mis en œuvre par les propriétaires. Dans un 1er temps, M. le maire contactera les propriétaires pour qu'ils engagent ces travaux.

Commission communication (Elu référent : Mathieu CHARRAS)

Le bulletin municipal est terminé et va être adressé à la population.

Commission urbanisme (Elu référent : Mathieu CHARRAS)

Madame B. Delhomme de la Direction Urbanisme et Habitat de Montélimar Agglo a pris contact avec la nouvelle municipalité. Un point a été fait sur la « phase traduction règlementaire » de PLUI-h déjà engagée précédemment. A ce stade de la procédure, la commission souhaite qu'une permanence se tienne en mairie pour délivrer une information aux habitants. La date et le lieu de cette permanence seront annoncés via Panneau Pocket et par mail.

Informations diverses

D'autres demandes concernant la fibre ont été réceptionnées en mairie. Elles ont été transmises et complètent la liste déjà adressée le mois dernier à Montélimar Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h44.

Questions du public

Une demande de précision est nécessaire sur le mois durant lequel la permanence de Montélimar Agglomération aura lieu : ce sera en juillet 2026.

Pour conclure cette réunion M. le maire tient à faire une mise au point concernant le montant de l'acquisition de la licence IV. Alors qu'il a été décidé à l'unanimité des membres présents de fixer le prix d'achat à 12.000 €, il apparaît que ce montant soit discuté hors séance, parce que trop cher. M. le maire privilégie la franchise et reste à la disposition des personnes qui le souhaitent pour échanger sur ce point avec lui.

Le Maire,
Thibaut BASTET

MAIRIE DE PORTES EN VALDAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26160

La secrétaire de séance
Laurence DOSE